

GALFINGUE

www.gal핑ue.fr

ECHO N° 23
juillet 2016



**La « Fan Zone » de Galfingue
à l'heure de l'Euro**

Bulletin d'information communal



LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,

Après un printemps pour le moins maussade, nous voici déjà au cœur de l'été où les « juilletistes » laissent leur place aux « aoûtistes » dans le traditionnel chassé croisé de la route des vacances. Je vais donc commencer par vous souhaiter de très belles vacances et pourquoi pas à Galfingue dans notre environnement verdoyant !

J'aimerais bien volontiers vous tenir un propos « ensoleillé et régénérateur » mais je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue pour toutes ces victimes et leurs familles d'une barbarie sans nom, d'un autre âge qui ne repose sur aucun fondement si ce n'est de jouer sur des frustrations de peuples restés depuis des siècles dans l'ignorance, sur la case départ d'une évolution technologique et démocratique et sans évolution sociétale avec pour seul mot d'ordre la haine de l'occident.

Vous l'avez probablement lu dans la presse, une famille Galfingoise a été témoin et a fort heureusement été épargnée dans l'attentat de Nice : ceci doit nous rappeler que nous sommes chacun potentiellement concerné par cette GUERRE dans laquelle il n'est plus possible d'admettre de complaisances. Ce qui aujourd'hui me paraît plus terrible encore, c'est que nous commençons bien involontairement à être spectateurs de ces événements qui progressivement se « banalisent » presque, au gré des informations quotidiennes qu'on nous diffuse. La responsabilité de l'Etat est plus que jamais engagée pour que nos valeurs républicaines soient appliquées sur notre territoire sans aucune place possible à ce qui ne correspond pas à nos fondamentaux que sont : Liberté, Egalité, Fraternité.

Dans cet émoi, il nous faut continuer avec conviction et force avec votre participation et vos encouragements. Ainsi une nouvelle fois à Galfingue, vous étiez près de 140 personnes à la journée citoyenne. Ceci est le témoignage d'une volonté de rupture de cet individualisme triomphant si néfaste pour notre société. La municipalité n'a d'autre mot que : MERCI !

Merci aussi aux initiatives individuelles telles que celle prise par notre Directeur de l'école des 3 tilleuls, M. Denis Kuster accompagné de M. Joël Lindecker qui assure la maintenance informatique de la commune et qui a réalisé la mise en œuvre technique des diffusions de la demi finale et de la finale de la coupe d'Europe des Nations.

Malgré la défaite lors de la dernière ligne droite, cela a été un vrai moment de communion entre habitants de notre village autour d'un événement sportif.

Vous le savez désormais, l'austérité financière est en marche à l'égard de nos budgets communaux et territoriaux car pour diminuer la dette souveraine, l'état considère que c'est chez nous que les économies sont à réaliser, c'est-à-dire chez vous in fine !

Malgré ces attaques budgétaires incessantes doublées d'une agitation législative et réglementaire permanente et perpétuelle sans effet de valeur ajoutée, nous continuons nos travaux et nos investissements sans compensation fiscale significative.

Ainsi la réalisation de notre réseau de chaleur est quasiment finie dans sa partie génie civil et devrait s'achever dans sa partie technique pour être mis en route vers la fin de mois de septembre. Ce chantier ambitieux est un vrai pari et un défi pour notre commune. Il fera notre fierté communale car nous faisons d'ores et déjà l'objet de sollicitations et de félicitations par les professionnels et énergéticiens mais également par des communes qui souhaitent s'inspirer de nos installations.

Je rappelle que cet investissement aura pour finalité de chercher à obtenir une économie budgétaire de 25% sur nos coûts de chauffage dans une démarche environnementale bien calibrée en terme d'émission de CO2.

Dans le même temps, vous aurez peut être constaté que nous avons fait réaliser la réfection de nos passages piétons surélevés rue du 25 novembre vers Spechbach et rue du Général De Gaulle vers Bernwiller. Leur état général dégradé rendait nécessaire cette opération.

Et enfin, nous continuons notre plan pluriannuel de mise en accessibilité des établissements recevant du public : ce sera le tour de l'école au cours des vacances de la Toussaint et d'un quai de bus supplémentaire situé à proximité de la grange d'imière.

D'autres réalisations devraient voir le jour avec notamment le réaménagement paysager de l'espace « chapelle ».

Dans le chapitre urbanisme, notre révision de POS en PLU suit son cours avec plus ou moins de difficultés tant les contraintes et les avis émis par les personnes publiques associées (une vingtaine au total... !) sont nombreux et variés mais surtout avec peu de marge de décision communale.



LE MOT DU MAIRE

J'ai donc décidé de reporter à une date non définie la prochaine réunion publique lorsque j'aurai la certitude de pouvoir vous donner des informations et un plan de zonage fiable. Sachez d'ores et déjà que j'utiliserai en accord avec la commission communale d'urbanisme du PLU tous les outils à notre disposition pour faire entendre notre voix et ne pas nous faire imposer les dictats qui se superposent et s'additionnent par toutes ces parties en présence. Toujours dans le cadre de l'actuel POS, je vous informe de l'instruction en cours d'un nouveau Permis d'Aménager d'une quinzaine de parcelles dans le cadre de transactions entre personnes privées et un lotisseur, à l'ouest de l'actuel lotissement « Les Champs » et dans sa continuité.

Dans un chapitre moins plaisant mais tellement nécessaire pour le bien être de tous, je vous engage fortement à bien intégrer la page de cet édito consacrée au rappel de quelques règles citoyennes. Nous constatons, en effet, une propension malsaine à la dégradation du mobilier urbain et des comportements répréhensibles par des propriétaires de nos amis à quatre pattes.... Pour faire cesser ces nuisances notamment en terme de déjections canines nous avons décidé de faire mettre en

place (en principe 3) des distributeurs de canisacs avant la fin de l'année. Ainsi les bons élèves ne seront que confortés dans leurs pratiques déjà actuelles, quant aux autres, ils seront obligés de s'y adapter comme cela devrait déjà être le cas !

Pour conclure, je remercie chacun et chacune d'entre vous en cette période estivale propice aux baignades et aux barbecues entre amis et famille d'être vigilant aux nuisances sonores occasionnées tout en considérant un minimum de tolérance en contrepartie.

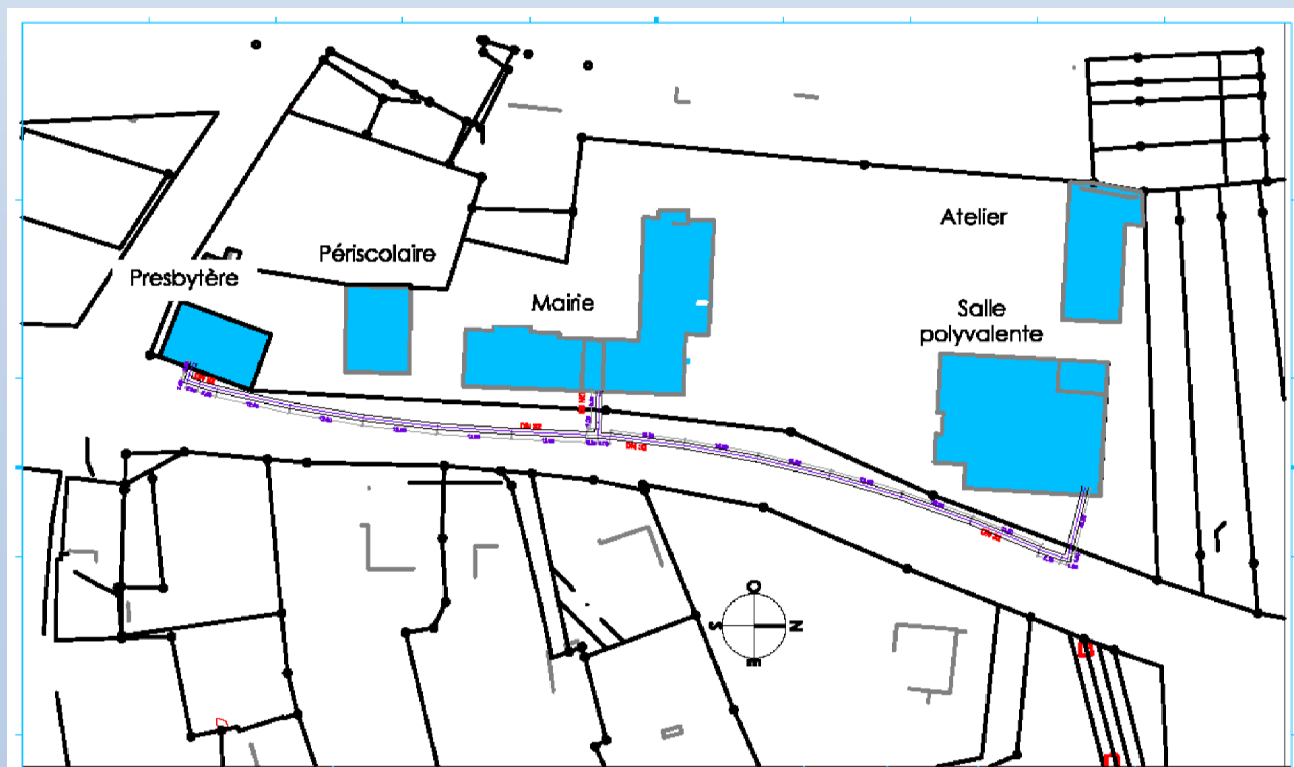
Chacun comprendra aisément qu'il n'est pas plus désagréable pour un Maire que de devoir faire la police du bruit !

D'avance merci pour la compréhension de tous, en vous souhaitant une très belle fin d'été et une bonne rentrée.

Bien amicalement.

Votre Maire,
Christophe BITSCHENE

PLAN DU RESEAU DE CHALEUR



Un réseau de chaleur à Galfingue, Pourquoi ?

Depuis 2008, la municipalité a engagé des investissements et travaux importants sur ses bâtiments publics, avec la réalisation d'un atelier municipal et une implantation judicieuse en terme d'utilisation de terrain et proche des besoins de service, puis la réfection de la salle polyvalente en 2011 et la transformation de la grange d'imière en 2014.

Le dénominateur commun à l'ensemble de ces réalisations était d'optimiser les installations de chauffage, en raccordant l'atelier sur la salle polyvalente avec un chauffage à double flux et en connectant la grange d'imière sur l'installation du presbytère.

Dans le même temps nous savions les corps de chauffe vétustes dans la salle polyvalente datant de 1981, un peu moins pour le presbytère (2002), sachant que la grange d'imière avant transformation était équipée d'un chauffage au gaz avec citerne hors de fonction. La Mairie Ecole était, elle, dotée de 2 chaudières bien plus anciennes encore dont l'une était hors service depuis 2014.

En filigrane apparaissait dès le début de nos travaux la nécessité de revoir l'ensemble des corps de chauffe en reliant l'ensemble de nos bâtiments avec une chaufferie unique, c'est pour cela qu'au-

cun argent public superflu n'a été dépensé et nous avons fait le choix de conserver nos anciennes chaudières vétustes.

Dans l'intervalle nous avons également isolé les combles de nos bâtiments les plus anciens à savoir : la Mairie Ecole, le presbytère et même l'église.

Ces travaux achevés, il devenait donc indispensable de faire cette réalisation et votre Conseil Municipal s'est attelé à cette tâche dès le début de l'année 2015.

Après avoir pris les informations utiles auprès de partenaires tels que l'ALME (Agence Locale pour la Maîtrise de l'Energie) sur les besoins et la situation de nos installations et bâtiments, notre choix s'est porté vers une chaufferie biomasse à granulés de bois avec création d'un réseau de chaleur. La nouvelle chaufferie équipée de deux chaudières multicom bustibles permet donc de changer vers d'autres combustibles selon l'évolution des prix et se trouve désormais située au sous sol de la mairie en lieu et place des anciennes douches municipales.



Pour le financement de ce projet, nous avons bénéficié et obtenu des aides substantielles et profité d'effets d'aubaine liés à ce type d'investissement. Autrement dit, réaliser ces travaux un an avant ou un après aurait totalement modifié notre plan de financement : nous étions donc dans le bon « wagon » et je vous laisse découvrir notre montage financier en annexe ainsi que le plan d'implantation et quelques photos d'illustration.

Au total, nous œuvrons pour la planète en limitant les effets de diffusion de GES, mais également pour notre budget en diminuant nos dépenses énergétiques.

L'ensemble de cette installation sera piloté par un logiciel de télégestion qui nous permettra également d'optimiser la consommation.

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Travaux (4 lots distincts)	258 806 €
Divers (Bureau Contrôle + SPS + diagnostic amiante + publications)	7 420 €
Ingénierie et maîtrise d'œuvre	24 660 €
TOTAL	290 886 €

RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
SUBVENTIONS :	176 500 €
Etat/Soutien à l'investis. local 2016	
Etat/Réserve parlementaire	
Région/Etude	
Région dont ADEME	
Région/Pacte spécifique (- 2500 habitants)	
TVA à récupérer	37 500 €
Autofinancement	76 886 €
TOTAL	290 886 €

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son Maire Christophe BITSCHENE.

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

2° ONF : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2016 (TRAVAUX PATRIMONIAUX)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2016 pour un total de 4 600 € HT.

3° CONVENTIONS AVEC LA FEDERATION DES FOYERS-CLUBS D' ALSACE POUR :

3.1. Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la Commune et la FDFC suite à la répartition des compétences intercommunales concernant l'accueil de loisirs, ainsi que les moyens financiers alloués par la Commune et les modalités de mise à disposition de locaux et de personnel pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Mme Françoise HANSER rappelle que les « NAP » se déroulent les soirs après la classe (lundi – mardi –jeudi) de 15 H 30 à 16 H. (Après 16 H démarrage du périscolaire).

La commune participe pour un montant annuel de 9 714.50 €.

L'Extra-Scolaire

L'intitulé ALSH fonctionne les mercredis après la classe jusqu'à 18 H ; et les périodes de congés scolaires (6 semaines durant les vacances scolaires) de 8 H à 18 H.

La participation de la commune de Galtingue, est de 17 343 € avec une subvention de la CAF de 2 420 €.

4° PERSONNEL COMMUNAL : GRATIFICATION DE FIN D' ANNEE 2015

5° RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et qu'il convient de procéder au recrutement de deux agents recenseurs.

5.1. Recrutement des agents recenseurs

Mesdames Carmen ADRIAN et Carmen ZANETTI sont recrutées comme agents recenseurs.

5.2. Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base d'un forfait de 730 € et le coordonnateur communal sur la base d'un forfait de 150 €.

6° DEMARCHE « Zéro pesticide » : Plan de gestion différenciée : Demande de subvention

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

autorise le Maire à signer le devis d'accompagnement en gestion différenciée de FREDON Alsace pour un montant HT de 2 475 € ; sollicite la subvention auprès de la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

7° AMENAGEMENT DE LA « PLACE DU 2^{ème} REGIMENT DE CHASSEURS D'AFRIQUE » AVENANTS AU LOT N° 01

Validation des avenants proposés.

8° SUPPRESSION DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a rendu facultatif le CCAS pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application immédiate.

9° MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CCCSPV : Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Suite à plusieurs modifications et changements au sein du corps local, la composition a été changée de la façon suivante :

Membres titulaires :

Adjudant Joëlle KIEFER, Chef de Corps

Sergent Ludovic EGLIN

Caporal Michaël KABUSS

Sapeur 2^{ème} classe Vanessa HERRERA

Membres suppléants :

-

-

Caporal Jérémy MEYER

-

Pour les représentants du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un 4^{ème} membre : M. Alphonse RAUB a été proposé en plus des élus installés depuis mars 2014 : MM. Jean-Luc KARRER, Thierry LIEB et Mme Simone CHERAY.

10° CHARTE INTERNE « MAPA » : MODIFICATION DU SEUIL DE FORMALITES POUR LES MARCHES PUBLICS

11° APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION – MANDATURE 2014-2020

Le Conseil Municipal, approuve le schéma de mutualisation pour la mandature 2014-2020.

12° PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2014 DES DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Février 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire Christophe BITSCHENE.

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

2° INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

3° MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (M2A) CONCERNANT LE PERISCOLAIRE

Les élus ont approuvé la modification des statuts de M2A.

4° CONTRAT FOURRIERE S.P.A.

Le Conseil Municipal à l'unanimité opte pour la prestation : ramassage des animaux morts et dangereux et transport en fourrière pour un forfait annuel de 0.75 € par habitant.

5° DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : PRECISION DE LA DELEGATION N° 13

Un contrôle a été effectué par M. Olivier DAUVERGNE, Garde-Forestier de l'ONF auprès d'un acquéreur d'un lot de fonds de coupe.

6° DEMANDES DE SUBVENTIONS :

6.1. Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 : Mise en accessibilité extérieure de l'école « Les 3 tilleuls »

Notre école communale « les 3 tilleuls » est concernée par la création et la mise en place d'une rampe d'accès côté cour menant aux salles de classe.

Le coût prévisionnel s'élève à environ 14 290.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

6.2. Au titre du DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

La région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine bénéficie d'un montant de 77.207 M€ qui pourront venir abonder les plans de financement d'investissements publics à engager impérativement avant le 31 décembre 2016.

Le Maire expose que des opérations de maîtrise de la consommation énergétique et de la mise aux normes des équipements publics pourraient être éligibles à la première enveloppe dédiée.

Dans le cadre des projets communaux 2016 les deux opérations ci-dessous pourraient être éligibles à ce dispositif :

° la transition énergétique : avec la mise en œuvre d'un réseau de chaleur.

° la mise aux normes des équipements publics par la réalisation de l'accessibilité aux PMR de l'école communale « Les 3 tilleuls » :

7° PERSONNEL COMMUNAL :

Avancement de grade : Fixation des taux de promotion.

8° CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de ces parcelles cadastrées Section 02 n° 16 (01a97ca) et n° 19 (2ares05ca) sous réserve que les 3 conditions ci-dessous soient levées :

1° avoir l'autorisation de vente des services de l'Etat ;

2° que l'acheteur potentiel obtienne l'accord du service instructeur des autorisations d'urbanisme pour ériger une maison d'habitation issue de deux parcelles de 01 ares 97 ca et 2 ares 05 ca ;

3° que le prix de vente sera fixé selon l'estimation faite par France Domaine.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire Christophe BITSCHENE.

1° PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

2° AMENAGEMENT DE LA PLACE : Lot 1 – Exonération du paiement des pénalités de retard de la SAS Thierry MULLER

3° SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN :

3.1. Délibération relative à la révision des statuts

3.2. Délibération relative à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

4° MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la création d'un quatrième poste d'adjoint, ce qui fait suite à l'obligation de l'application de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.

5° ELECTION D'UN ADJOINT

M. Jean-Luc KARRER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} adjoint au Maire.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 04 avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire Christophe BITSCHENE.

1° CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) : Présentation par M. David SCHMITT de l'ALME des consommations Energie – Eau des années 2014 et 2015

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

3° CHASSE COMMUNALE 2015-2024 : AVIS RENDU PAR LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE de LA CHASSE (4 C) DU 04 AVRIL 2016

Agrément du permissionnaire : M. Olivier KOHLER 27A, route de Dannemarie – 68580 SEPOIS-LE-BAS.

4° PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE ALSACE (M2A) ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE – RHIN SUD

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement à cette fusion.

5° DEMANDES DE SUBVENTIONS : TRANSITION ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal sollicite les subventions suivantes :

Dispositif de soutien à l'investissement local mis en place par l'Etat ;

Soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants mis en place par la Région ;

Réserve Parlementaire

6° EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2015

Mme Françoise HANSER, 1^{ère} Adjointe, rend compte à l'ensemble des conseillers des résultats des comptes administratifs 2015 :

1. de la Commune :

SECTION	REALISE en 2015		RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	RESULTATS DE CLOTURE 2015
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	379 334.08	488 313.61	108 979.53	108 979.531
Investissement	420 941.49	154 159.52	266 781.97	48 129.81
Total	800 275.57	642 473.13	157 802.44	157 109.34

2. du CCAS : Excédent de fonctionnement : 405.02 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes Administratifs 2015, et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la Commune et du CCAS en compte de réserve de la section d'investissement du budget primitif 2016.

M. le Maire remercie Mme Françoise HANSER, 1^{ère} Adjointe, pour la présentation des comptes administratifs.

Il tient également à la remercier pour le suivi financier réalisé au quotidien.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2015, établis par la Trésorerie de Mulhouse-Couronne.

7° BUDGET PRIMITIF 2016 : présenté par M. Christophe BITSCHENE, Maire

a) Le budget de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses à 461 650 € pour la section de fonctionnement et à 440 365 € pour la section d'investissement.

b) fixation du taux des trois taxes communales

Pour mener à bien les projets d'investissements, sans recourir à l'emprunt, et au vu de la baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017 d'environ 30 000 €, le Conseil Municipal, décide de la révision des taux d'imposition :

. taxe d'habitation : 10.21 % (contre 9.91 %) ;

. taxe foncière bâti : 11.82 % (contre 11.48 %) ;

. taxe foncière non bâti : 57.26 % (contre 55.59 %).

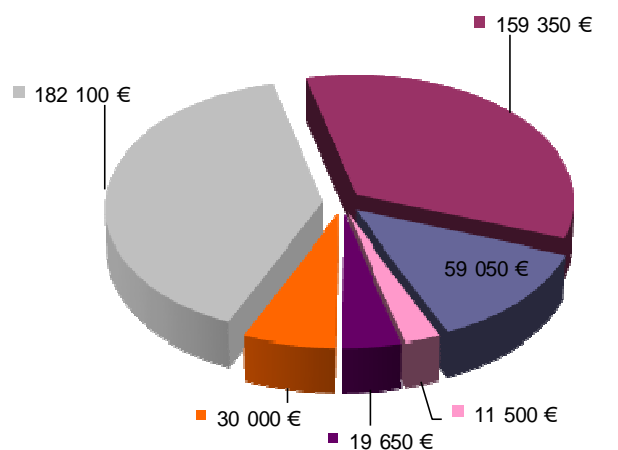
c) Les subventions communales sont votées pour 8 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif présenté.

8°AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTES AUTHENTIQUES A DONNER AU MAIRE POUR LA REGULARISATION DES PARCELLES SISES « RUE DES VERGERS »

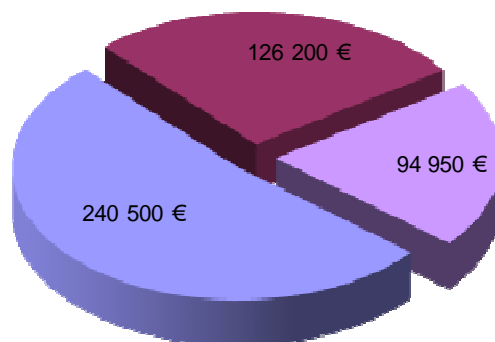
BUDGET 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de 461 650 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de la gestion courante
- Charges financières
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement

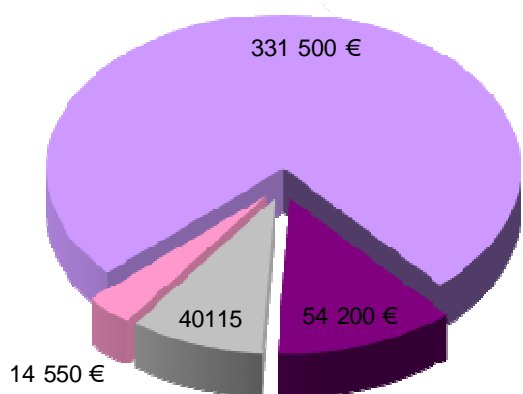
RECETTES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de 461 650 €



- Impôts et taxes
- Dotations et compensations de l'Etat
- Autres recettes

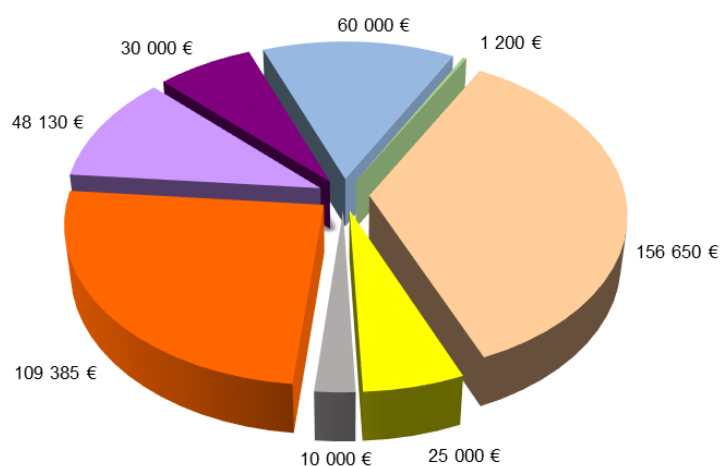
DEPENSES D'INVESTISSEMENT pour un montant total de 440 365 €

Travaux de bâtiment et aménagement divers dont : centrale de chauffe (272 500 €), accessibilité (26 000 €), place Trivier-Fernandez (13 000 €), aménagement chapelle (10 000 €), réfection passages surélevés (10 000 €)



- Immobilisations incorporelles
- Acquisitions diverses
- Travaux de bâtiment et aménagement divers
- Remboursement d'emprunts et dettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT pour un montant total de 440 365 €



- Subventions
- Remboursement TVA
- Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Excédent d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Cession de terrain
- Autre

« Quelques règles de citoyenneté et parentalité »

NUISANCES DE VOISINAGE

L'été est là, voilà revenu le temps de profiter de belles journées et soirées.

Pour la tranquillité de tous, n'oublions pas quelques règles de civisme :

- ⇒ Les travaux de bricolage et de jardinage se font uniquement de **8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 19 h 30 du lundi au samedi et les jours fériés de 9 h à 12 h et interdit le dimanche.**
- ⇒ Le volume sonore de la musique en extérieur,
- ⇒ Les discussions trop animées autour du barbecue le soir,
- ⇒ Profitez de votre piscine dans le calme,
- ⇒ Nos amis les chiens sont pleins d'énergie, calmons leurs aboiements intempestifs.

Soyons citoyens et nous profiterons tous de la belle saison avec sérénité.

DEGRADATIONS

Nous avons constaté quelques dégradations sur plusieurs sites du village :

- ⇒ Traces et dégradations au niveau de la fontaine et du banc de la place,
- ⇒ Lames de volets de la salle polyvalente abîmées par les jeux de ballon sur le plateau.

DEJECTIONS CANINES et ABOIEMENT INTEMPESTIFS

- ⇒ Les aboiements intempestifs sont une source fréquente de problèmes. Des solutions techniques existent, qu'il s'agisse de votre chien ou de celui de votre voisin. Votre vétérinaire peut vous renseigner et vous fournir le dispositif le mieux adapté à votre situation.
- ⇒ Concernant les déjections canines, un certain nombre d'habitants continuent d'être exaspérés devant l'incivilité et le comportement passif de certains propriétaires de chiens face aux déjections canines.

CODE DE LA ROUTE

RAPPEL

VITESSE EXCESSIVE

Il est rappelé que la vitesse dans tous nos quartiers est limitée à (30km/h). Pensez à nos enfants notamment à la sortie de l'école. A plusieurs occasions des accidents ont été évités de justesse (entre autre, des conducteurs qui doublent les voitures arrêtées devant le passage protégé pour laisser traverser les enfants).

STATIONNEMENT

Aucun stationnement n'est autorisé sur la place du 2ème Régiment de Chasseurs.

Pour la sécurité des enfants, il est demandé aux parents de ne pas stationner sur les trottoirs à proximité de l'école.

De même, il est demandé de ne pas stationner non plus dans la cour du périscolaire, cela empêchant son accès aux véhicules de fonctionnement.

Veuillez utiliser le parking de la salle polyvalente pour le stationnement.

A l'ensemble de ces règles de citoyenneté précédemment rappelées, il faut ajouter un appel à la responsabilité des parents

Concernant les agissements de leurs enfants dans le village pouvant notamment les mettre en danger (dégradations sur la place, escalade du pylône électrique, dépôts de déchets à proximité du terrain de tennis).

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Rappel des encombrants acceptés par la collecte et ceux qui doivent être emmenés par les habitants en déchetterie

Sont compris :

- le mobilier,
- meubles, sièges, canapés,
- lits, matelas, sommiers,
- les résidus de bricolage tels : planches, papier peint, petit outillage,
- les branchages liés en fagots et résidus de jardins,
- les petites pièces automobiles,
- les petites pièces de ferraille,

Ne sont pas compris :

- les Déchets d'Equipements Electronique (machines à laver, téléviseurs, réfrigérateurs, cuisinières, matériel informatique, téléphonie, électro portatif...)
- les piles,
- les peintures et les solvants,
- les batteries,
- les pneus,
- les déblais et gravats,
- les médicaments,
- déchets d'hôpitaux,
- déchets issus d'abattoirs ou assimilés,
- tous produits toxiques et/ou spéciaux ...



ANNIVERSAIRES



Julien BINDLER a fêté ses 91 ans



Armand STRUB a fêté ses 80 ans



Joséphine KELLER a fêté ses 85 ans



Blanche KARRER a fêté ses 90 ans

Nous avons aussi fêté les **anniversaires** de :

Monique GRUS
80 ans le 03/01/2016,

Jean LIZTLER
80 ans le 09/03/2016,

NAISSANCES :

- 31.01.2016 : Camille PROBST
Fille de Valérie SCHNOEBELEN et Sébastien PROBST
- 14.04.2016 : Henri MAURER
Fils de Aurélie KARRER et Christophe MAURER
- 17.06.2016 : Louis VANDEVELDE
Fils de Estelle HABY et de Patrice VANDEVELDE

MARIAGES

- 20.02.2016 : LIBSIG Patricia
et SICRE Alain
- 09.07.2016 : IGERSEIM Charlotte
et BIENKO Baptiste
- 16.07.2016 : KARRER Aurélie
et MAURER Christophe

DECES :

- 17.04.2016 : Hélène LANG née STACKLER à l'âge de 78 ans
- 26.04.2016 : Marie Blanche HITTER à l'âge de 91 ans
- 06.05.2016 : Claire RECK née BOEGLIN à l'âge de 90 ans



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES A :

- M. WERMELINGER Samuel et LAMBERT Pauline, 10 rue des Vergers
Construction d'une maison individuelle (15.02.2016)
- M. LINDEN Jean Alexandre, 6 rue du Gallenberg
Amélioration thermique du bâtiment (31.03.2016)
- Mme DEGROSSI Marie-Louise, 4 rue du Puits
Mise en place d'un muret et d'une clôture (29/04/2016)
- COMMUNE DE GALFINGUE, 9 rue du 25 Novembre
Sortie sur toit d'une cheminée pour l'installation d'un réseau de chaleur (17.05.2016)
- ABSIS Géomètre - Carré de l'Est
Division foncière en vue de constructions rue du 25 Novembre (25.05.2016)
- Mme PIZZUTI Océane, 7 rue de la Chapelle
Mise en place d'une dalle et d'une piscine (06.06.2016)



DATES A RETENIR

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Lundi de l'Assomption 15 août 2016 :
ramassage normal
Lundi de la Saint-Etienne 26 décembre 2016 :
Ramassage normal

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Mercredi 14 septembre 2016
Mercredi 14 décembre 2016

BALAYAGE MECANISE :

Mercredi 16 novembre 2016

Lors des jours de balayage mécanisé, merci de bien vouloir enlever les voitures stationnées sur le bord de la route.

EXPOSITION ARTISANALE :

Week-end du 04, 05 et 06 novembre 2016

FETES DE NOEL :

Enfants : vendredi 09 décembre 2016
Séniors : dimanche 11 décembre 2016



**LOGEMENT
MAISON RIMELLEN**

A louer 2 appartements situé au 4 rue du Gal de Gaulle :

1 appartement type F3 au 1er étage en duplex d'environ 63 m2, cuisine équipée (neuve), chauffage électrique et 1 garage.
Loyer 600 € + charges.

1 appartement type F3 au RDC, environ 73 m2, cuisine équipée, chauffage électrique et 1 garage.
Loyer 650 € + charges.

Libres 1er septembre 2016.

A PIED AUTOUR DE MULHOUSE

Avec le concours du Club Vosgien et de l'Office du Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa Région, Mulhouse Alsace Agglomération a réalisé une carte des itinéraires de randonnée pédestre sur son territoire. Cette carte est l'aboutissement du travail de balisage des sentiers mené pour le compte de m2A par quatre associations du Club Vosgien (Mulhouse et crêtes, Soultz, Kingersheim et Guewenheim) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des itinéraires pédestres de l'Agglomération. La carte recense, par ailleurs, les itinéraires et circuits pédagogiques balisés directement par les communes.

Cette carte propose ainsi un choix très diversifié d'itinéraires situés en ville, en forêt ou le long de cours d'eaux qui sont tous sans difficulté et accessibles à un public familial. On y trouve par ailleurs les principaux parkings permettant de se garer au plus près de son lieu de randonnée.

Ci-joint au présent bulletin communal, la carte des itinéraires de randonnées pédestres.

INFORMATIONS SENIORS

Carte Pass'temps 2016

Destinée aux séniors âgés de 65 ans et plus, domiciliés dans les communes de M2A ; annuelle et gratuite, elle est à demander à la mairie.

Avantages offerts par la M2A :

- 5 entrées gratuites dans les piscines communautaires
- 3 entrées gratuites au Parc Zoologique et Botanique
- 1 entrée gratuite au musée EDF Electropolis
- 1 entrée gratuite au Parc du Petit Prince
- Orchestre symphonique de Mulhouse : 8€ pour tous les concerts,
- Tarifs réduits pour l'accès Espace Multimédia de Sémaphore
- Tarifs réduits aux matchs de volley féminin de l'ASPTT
- Tarifs réduits au cinéma Bel Air Mulhouse, Kinépolis, divers théâtre, etc...

Demande à faire en Mairie, se munir :

- ⇒ ⇒ D'une pièce d'identité,
- ⇒ ⇒ D'une photo d'identité.

PLAN CANICULE

Les personnes âgées de plus de 65 ans isolées ou handicapées peuvent se faire inscrire sur un registre à la Mairie, pour obtenir de l'assistance en cas de dépassement des seuils d'alerte du plan canicule.

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage :
Tél. : 0800 06 66 66 ou par internet www.santé.gouv.fr .

Inscription en maison de retraite

Via Trajectoire pour faciliter les recherches et les inscriptions en maison de retraite (<https://trajectoire.santé-ra.fr>)

Retrouvez toutes les informations pratiques concernant Via Trajectoire sur le site internet du Conseil Départemental du Haut-Rhin (www.haut-rhin.fr).

SERVICE DE TELEASSISTANCE

Pour permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles, le réseau APA propose un service de téléassistance BIP CONNECT.

Pour plus d'informations : tél. 03 89 32 78 78 - www.bip-connect.fr
ou www.reseau-apa.fr



SERVICE SOPHIA

Le service Sophia de l'Assurance Maladie accompagne les personnes diabétiques pour les aider à mieux vivre au quotidien.

Pour en savoir plus sur ce service, n'hésitez pas à appeler le 0 809 400 040 ou sur ameli-sophia.fr

19 JUIN 2016

Un dimanche agricole à Galfingue

Le monde agricole avait une triple raison de se réunir le dimanche 19 juin à Galfingue.

On y fêtait les 20 ans de la CUMA des Quatre-Saisons, on inaugurait une aire de lavage et le Mérite Agricole était décerné à Henry PERROY et Paul DEGUILLE en présence de personnalités locales du monde politique et agricole.

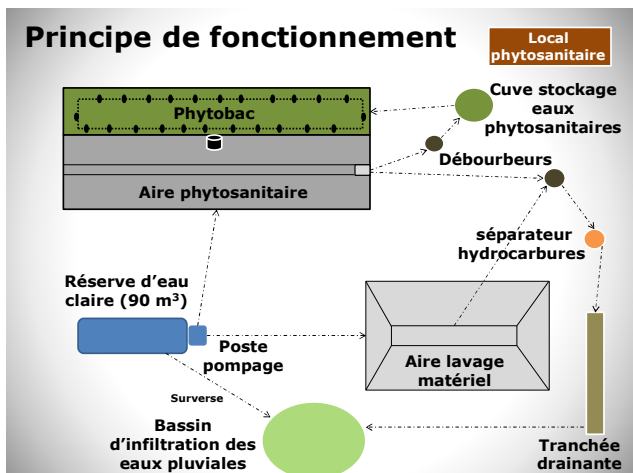
La CUMA a été créée en 1996 et c'est donc son président actuel Paul DEGUILLE qui a retracé l'histoire de cette structure agricole qui compte 27 agriculteurs.

Comme depuis sa création, l'association a montré qu'elle avait une fois de plus « une longueur d'avance » avec l'installation d'une aire de lavage unique dans la région. Elle permet de nettoyer en profondeur le matériel agricole et, grâce à son dispositif très technique, évite de contaminer les ressources en eau par rapport aux produits phytosanitaires utilisés réglementairement dans les cultures.

C'est Olivier BISCHOFF, membre de la CUMA et investi dans le projet, qui a expliqué le fonctionnement du dispositif de l'aire de lavage.

Une fosse de récupération d'eau pluviale de 90 m² a ainsi été installée pour approvisionner l'aire de lavage, tandis qu'une cuve de récupération permet de stocker l'eau souillée. Une fois ces étapes réalisées, l'eau « nettoyée » rejoint le système de viabilisation, mais pas dans le réseau d'eau potable.

Cette station de lavage est équipée d'un coffret informatique qui permet à l'utilisateur de choisir son programme de lavage.



Extrait du diaporama d'Olivier BISCHOFF

Comm'une envie de vert

DEMARCHE « COMMUNE NATURE »

Zéro pesticide

Comme vous avez pu le lire dans nos derniers comptes-rendus du Conseil Municipal, les élus ont validé à l'unanimité la charte « zéro pesticide » et en s'engageant à ne plus utiliser du tout de produits phytosanitaires, le Conseil Municipal a, par cette charte, validé la réalisation d'un plan d'entretien et désherbage en gestion différenciée. L'application de ce plan implique bien sûr les ouvriers communaux et il s'agit de remercier Philippe, principal acteur du travail engagé.

Dans cet engagement, nous avons sollicité l'aide de l'association FREDON Alsace qui nous accompagne dans ce projet.

Pour cette démarche environnementale, une aide financière nous a été accordée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ainsi que la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Le passage d'un auditeur « Commune Nature » représentant la Région pour un questionnaire d'évaluation doit nous permettre de nous présenter pour le jury d'attribution, en récompense, d'une distinction « COMMUNE NATURE 2016 » (sous forme de libellules).

La démarche « zéro pesticide » ne concerne pas seulement la collectivité, mais aussi tous les gestionnaires d'espaces privés et en particulier tous les habitants. Une étape de communication est prévue prochainement à l'intention de tous les habitants de la commune.



OPERATION TULIPES 2016

Nouveau succès pour l'opération TULIPES du 05 mars 2016. La vente totale des 150 bouquets commandés a permis de récolter 904 euros au profit de l'IRHT.

Rien ne serait possible sans les bénévoles au stand et autant au porte à porte et sans vous qui avez accepté de leur ouvrir votre porte.

On sait très bien que le bouquet reçu n'est qu'un geste en retour de votre générosité et de l'accueil que vous avez réservé à ceux qui vous ont sollicités.

Un grand merci de la part de l'équipe du service d'hématologie du docteur Hénon. Chaque jour des malades bénéficient des résultats de la recherche et de leur activité au sein de l'Hopital de Mulhouse.



JOURNEE CITOYENNE

Le 28 MAI 2016

Quelques photos « souvenirs »

Atelier école



Suppression d'une haie de thuyas



Nettoyage de la salle polyvalente

Mise en place
d'une table
et d'un banc



Mise en place
de panneaux directionnels



Nettoyage du terrain de tennis



Mise en place d'un évier au local pompiers

JOURNEE CITOYENNE 2016



Remise à neuf de l'installation d'arrosage automatique



Remise en état des boiseries



Rangement, tri à la bibliothèque



Nettoyage de l'église



Archivage à la Mairie



Intendance



Mise en peinture des hydrants



Repas de clôture

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ALAG

MARCHE POPULAIRE :

La 27^{ème} marche populaire de l'ascension a rencontré un très vif succès à la faveur d'une belle journée de printemps. Avec 1 064 marcheurs qui ont pris le départ nous avons atteint notre seconde meilleure fréquentation depuis la création de la manifestation. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée, tous les bénévoles qui y ont œuvré et tous les participants..



Lors de la remise des prix le président de l'ALAG et le maire de Galfingue ont entre autre eu l'honneur de remettre une coupe à notre maire honoraire Julien Bindler, doyen des hommes à avoir pris le départ.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Soirée médiévale au Haut-Koenigsbourg le 25 septembre 2016

L'ALAG vous propose une soirée médiévale au château du Haut Koenigsbourg le dimanche 25 septembre 2016.

Le déplacement se fera en car (pris en charge par l'ALAG), départ de Galfingue à 15h30. Cette soirée débutera à 17h par une **visite guidée du château (9€ /personne)**, suivie d'une dégustation facultative de vins d'Alsace, domaine Jean Becker, Zellenberg (les dégustations seront à régler directement au viticulteur).

A partir de 19h, le **repas : 42€ /personne (boissons comprises)** :

Elixir des ménestriers, terrine des ménestrels, veau à la bière et au pain d'épices, poêlée de légumes anciens et compote de fruits rouges, tarte chaude aux pommes et aux noix.

Boissons : hypocras (vin rouge épicé), eau de source et infusion.

Le repas sera animé par un ensemble de quatre musiciens : la troupe HAUVOY qui nous proposera des chansons et des pièces instrumentales jouées sur des instruments médiévaux (la rémunération des musiciens est prise en charge par l'ALAG).

Date limite d'inscription le 31 juillet auprès de Colette LENUZZA, 24 rue des prés à Galfingue. osovana@aol.com - 03 89 81 98 39.

Exposition artistique des 5 et 6 novembre 2016

L'exposition artistique réunissant les artistes amateurs et artisans de Galfingue aura lieu les 5 et 6 novembre 2016 à la salle polyvalente .

Les personnes intéressées peuvent encore se faire connaître auprès d'Emmanuel MAIRIE (03 89 81 80 29 - e.mairie@orange.fr) avant fin juillet 2016.

« Evasion » est le thème retenu pour cette édition.

Nous souhaitons bonne préparation aux artistes inscrits et déclarés pour cette exposition !

LE MOT DES ASSOCIATIONS



Section bibliothèque

BIBLIOTHEQUE

NOUVEAUTÉS A TOUS LES RAYONS

Nouveautés au Rayon : lecteurs

Nous sommes actuellement près de 80 lecteurs avec quelques lecteurs des villages voisins, plus les enfants de l'école. Ce chiffre est en hausse et représente près de 9% des lecteurs potentiels de Galfingue. Ce chiffre est en hausse constante. (Pourvu que cela dure)

Nouveautés au Rayon : documents.

Les cotisations, les subventions de la commune et de L'ALAG nous permettent d'acheter pas mal de livres dans l'année, nous regroupons nos achats en trois temps. (La liste est disponible dans notre catalogue des nouveautés, que vous pouvez consulter sur place.) Notre stock de livres se renouvelle aussi grâce aux dons de nos lecteurs (livres publiés après 2007) et nous les en remercions

Nouveautés au Rayon : partenariat

Grâce à une politique culturelle remarquable la convention entre la commune et la Médiathèque départementale du Haut Rhin(MD68) a été renouvelée. La convention entre l'ALAG et la commune de Galfingue a été actualisée. Notre partenariat avec l'école est maintenu et un partenariat avec le périscolaire verra le jour après la rentrée sous forme de jeux proposés aux enfants. Nous remercions également la paroisse st Gangolphe pour son accueil dans ses locaux durant tant d'années, maintenant que nous avons réussi à évacuer notre stock de «désherbage». (Livres sortis de notre inventaire)



Nouveautés au Rayon : présence au public

La bibliothèque restera ouverte durant les vacances de cet été, tous les vendredis de 16h à 18h30

Notre présence au Marché aux puces, nous a permis de céder près de 200 ouvrages, grâce à une démarche de vente agressive : 2 livres pour 1 €, le 5^{ème} livre offert. Elle a aussi été bénéfique pour connaître les besoins des lecteurs et d'éventuels nouveaux lecteurs.

NOS COORDONNEES

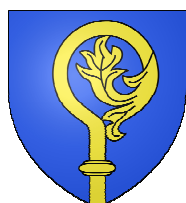
11 rue 25 novembre

Bâtiment du périscolaire

Tél : 03 67 26 04 56

Courriel :

bibliotheque@galfingue.fr



Nouveautés au Rayon : missions des bibliothécaires :

A partir de la rentrée nous serons entièrement informatisés et donc plus efficaces pour la location des ouvrages. Notre travail d'acquisition, de classification, d'entretien et de mise à disposition en sera également facilité. A terme vous pourrez emprunter un livre dans n'importe quelle bibliothèque, médiathèque du Haut Rhin. Si l'une ou l'autre de ces missions vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

La MD68 se décentralise et avec les bibliothèques, médiathèques du sud du département nous dépendrons de la Médiathèque d'Altkirch avec ses 170 000 livres. La proximité nous permettra de renouveler plus facilement et plus souvent le stock de livres que la MD68 nous propose chaque année (1000 ouvrages et plus si demandes particulières)

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Section GYMNASTIQUE

Gymnastique du mardi :

Pour les cours du mardi si le nombre de participantes le permet nous maintiendrons les deux cours et les tarifs resteront identiques.

Une page Facebook a été créée par Stéphane le coach sportif, elle s'appelle : ALAG Galfingue Section fitness. N'hésitez pas à la visiter

Les cours reprendront dès le 6 septembre. Rendez-vous directement à la salle, à 19h ou à 20h, selon le cours choisi.

Un cours de gym pour les hommes a été demandé, mais il ne pourra être ouvert que si 12 participants, au minimum, s'inscrivent.

Gymnastique d'entretien du jeudi :

La saison 2015/2016 se termine et nous vous informons, d'ores et déjà, que les cours du jeudi après-midi, de 14 à 15 h, reprendront le jeudi 29 septembre 2016, avec Catherine.

Tous les nouveaux membres seront chaleureusement accueillis !

Section TENNIS

Pour les amateurs d'activités en plein air, profitez des beaux jours pour vous inscrire à la section tennis. Le tract d'information a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Contact : Colette LENUZZA, 24 rue des prés Galfingue - osovana@aol.com

Section TEMPS LIBRE

Nous donnons rendez-vous à toutes les personnes qui ont du « temps libre » le jeudi après-midi à partir de 15 h, dans la petite salle de la salle polyvalente pour des après-midis de convivialité à travers différentes activités en fonction des centres d'intérêts de chaque participant.

Nous vous souhaitons de passer un bel et agréable été et de trouver parmi nos propositions de quoi satisfaire vos activités à la rentrée.

Pour tous renseignements concernant l'association et ses activités vous pouvez vous adresser au président Joseph DECK :

06 85 77 10 27

ou joseph.deck@wanadoo.fr

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

La marche populaire du jeudi de l'Ascension a connu un grand succès. Beaucoup de marcheurs se sont retrouvés à notre poste autour d'une table à l'étang de Galfingue, pour y déguster nos traditionnelles « échines-frites ». Le soleil était également au rendez-vous malgré un vent frais.

Météo également clémente pour notre marché aux puces du 5 juin. L'atelier "Poneys" a, dans cette continuité, eu un succès certain auprès des enfants. Malgré un taux de remplissage de 50%, les chineurs et promeneurs s'étaient déplacés nombreux pour flâner dans nos ruelles à la recherche de l'objet rare. Une bonne organisation et une bonne coordination entre les parents d'élèves et les sapeurs-pompiers ont fait que cette journée se déroula sans problème.

Un grand merci à l'ensemble des personnes pour leur investissement à nos 2 manifestations.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour les éditions 2017.



INITIATIONS AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS



Photo : V. WEIGEL

La politique d'initiation aux gestes de premiers secours organisée par le Ministre de l'Intérieur, à laquelle les sapeurs-pompiers de Galfingue ont choisi d'adhérer, a rencontré un franc succès. En effet, nous avons dû ouvrir quatre sessions de formations, dont une à l'école avec les élèves de CM2. Ces différentes dates ont permis de rassembler environ **70 personnes**. Nous tenons à tous vous remercier pour votre participation. Ces actions seront peut être reconduites pour 2017.

RECRUTEMENT

Notre effectif actuel ne nous permet pas de faire fonctionner correctement le service de secours de proximité. Nous faisons donc appel à vous, afin d'agrandir l'effectif et de répondre aux demandes de secours avec davantage de qualité.

Que vous soyez homme ou femme, étudiant ou salarié, de 16 à 45 ans, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre. Nous avons besoin de vous.

Une **réunion d'information** (sans engagement) peut être organisée à l'encontre de toute personne intéressée, sur un créneau adapté à vos disponibilités. Nous vous invitons vivement à nous contacter pour mettre en place une réunion ou pour une réponse à toutes vos questions (Formation, Rémunération, Organisation ...).

NIDS DE GUEPES ET FRELONS

Nous tenons à rappeler que les pompiers de Galfingue traitent encore gratuitement, la destruction de nids de guêpes et frelons.



NOUVEAU MATERIEL

Grâce au bénéfice de la vente des calendriers 2016, nous avons acheté un mannequin de secourisme pour une valeur de 221,40€. Parallèlement à cela, nous avons acquis un défibrillateur de formation du type HS1 (Identique à celui en façade de la Mairie), pour une valeur de 336€. Cet investissement nous permettra de réaliser nos exercices dans de meilleures conditions, mais également de former la population, via les sessions d'initiation, ou **sur simple demande de votre part**. Savoir utiliser ce type de matériel peut sauver une vie.



Photo : V. WEIGEL

INTERVENTIONS MARQUANTES – 1^{er} SEMESTRE 2016

Evènements climatiques :

Les sapeurs-pompiers de Galfingue ont été appelés en renforts par ceux de Burnhaupt-le-bas, lors des intempéries des 8 et 25 juin 2016, réalisant 12 heures d'interventions sur ces deux dates.

Accident de la circulation :

Il était 17h05 ce lundi 27 juin, lorsque les secours ont été déclenchés pour un accident de la circulation avec désincarcération sur la RD18.2, en direction de Bernwiller. Arrivés en premiers sur les lieux, les sapeurs-pompiers de Galfingue font face à un véhicule léger sur



Photo : Pompiers de Galfingue

le toit, avec une personne à bord, n'arrivant pas à s'extraire d'elle-même. C'est avec d'importants moyens que les sapeurs-pompiers de Burnhaupt-le-bas, Cernay-Wittelsheim, Galfingue et Mulhouse se sont rendus sur place, assistés par la Gendarmerie et Héliumur68, l'hélicoptère du SAMU 68. Fort heureusement pour lui, l'état du conducteur, seul à bord, n'a pas nécessité de transport par voie aérienne.

CALENDRIERS 2017

Nous pouvons d'ores et déjà vous informer que nous distribuerons les calendriers 2017, fin novembre/début décembre (Semaines 47 et 48). Nous passerons par groupe de 2 personnes au minimum, en tenue réglementaire, avec notamment une veste portant l'inscription ou l'écusson des pompiers de Galfingue. Toute personne ne répondant pas à ces critères n'est pas un pompier de Galfingue. Vérifiez ceci avant d'acheter.

SKI AU MARKSTEIN



C'est dans la bonne humeur que les enfants de l'école primaire de Galvingue sont partis en bus lundi 29 février 2015 en direction du Markstein.

Durant toute la semaine, ils ont dévalé les pistes vertes, bleues, rouges ou noires (en fonction de leur niveau) encadrés par des moniteurs de l'ESF, les enseignants et les parents.

Au programme de la journée :

- cours de ski matin et après-midi
- pause de midi : soupe/sandwich au « Point Bar », construction de bonhomme de neige et batailles de boules de neige

A la fin de la semaine, les enfants ayant validé un niveau de ski sont rentrés avec une médaille.

Belle expérience de vie et de dépassement de soi !

SORTIE A WESSERLING

Avec les élèves de maternelle, nous nous sommes rendus au parc de Wesslering le vendredi 17 juin 2016 pour la sortie de fin d'année. Cette sortie a été financée par les parents délégués de l'école.

Malgré la pluie, la visite a été très intéressante. Les élèves ont appris beaucoup de choses en s'amusant.

Ils ont réalisé une peinture à la manière des tissus africains.



Les élèves ont aussi découvert des jardins à travers les cinq sens : ils ont pu entre-autre goûter de la fleur de sureau, toucher des noyaux de pêches, sentir des fleurs, voir le géant du jardin, écouter le chant des petits lutins dans le tronc d'arbre.

C'était une journée très appréciée des élèves !

APPRENONS A TRIER !

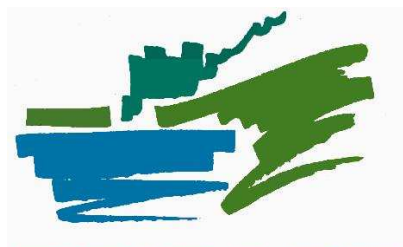
Au mois de mars, les enfants de la classe de CP/ CE1/ CE2 ont accueilli une intervenante du SIVOM de Mulhouse, pour apprendre à trier les déchets, selon le nouveau code couleur des conteneurs, ainsi que les matières contenues dans chaque objet.

Sous forme de jeu, les enfants ont ainsi pu déterminer et classer le contenu de leurs déchets domestiques.

Il ne leur reste plus qu'à mettre en pratique leurs connaissances à la maison.



Départ de Christelle GROSZ (section maternelle) qui sera remplacée par Lise BERGER.



Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les domaines d'intervention des gardes champêtres du secteur de Walheim sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive ! Mais intéressons-nous aujourd'hui à un domaine entrant dans le cadre de la santé publique :

Les plantes invasives

LA BERCE DU CAUCASE

Comme son nom l'indique, cette plante est originaire du Caucase. Excellente fourragère, Staline a convaincu les paysans russes d'en planter, jusqu'à ce que sa toxicité soit prouvée.

En effet cette magnifique ombelle blanche, pouvant atteindre 4 mètres de hauteur, dont la sève est photo sensibilisante, peut provoquer de graves brûlures.

Reconnaitre la plante

Plante herbacée, pouvant atteindre entre 2 et mètres de hauteur, elle aime l'humidité et affectionne particulièrement le bord des cours d'eau. Les fleurs sont des ombelles d'un diamètre impressionnant composées de quantité de petites fleurs blanches. Les feuilles peuvent atteindre 1 mètre de long sur 50 cm de large. Les tiges d'un diamètre de 5 à 10 cm, sont cannelées, souvent tachetées de pourpre et couvertes de poils blancs.

Les fruits sont des diakènes, secs, ovales et largement ailés, à odeur de résine.

Méthode de lutte

Ne « cultivez » pas cette plante et informez les propriétaires de jardins et les riverains des risques pour la santé et la biodiversité.

Pour cette plante vivace, la meilleure gestion est de prélever les ombelles dans des sacs, avant que les graines ne soient mûres, et de les incinérer (surtout pas de compostage).

Pour les petits foyers ou les zones en cours de colonisation, on privilégiera l'arrachage annuel des pieds en prenant soin de prélever 10 à 20 cm de racine (pour éviter les repousses) jusqu'à épuisement de la banque de graines du sol (3 à 5 ans).

Pour les foyers plus importants, les moyens se concentreront sur le contrôle de la montée en graine avec un suivi annuel : prélèvement des ombelles des individus matures, décaissement des 5-10 cm de sol superficiel et élimination adaptée des sols souillés (incinération, filtrage).

La fauche régulière ou le pâturage précoce, conseillés pour affaiblir la plante, retardent la montée en graine sans forcément l'empêcher. Ces opérations peuvent compliquer le repérage des ombelles car les individus matures sont prostrés. **Sa présence est mal connue, aidez-nous à la localiser.**



Règlementation

La présence de la Berce du Caucase modifie les milieux naturels et appauvrit la faune et la flore native. Elle se développe en forte densité et peut se disperser rapidement si les graines sont transportées le long d'une rivière.

Malgré sa dangerosité, elle ne fait l'objet, pour l'instant, d'aucune réglementation.

Toutefois, les zones colonisées sont dangereuses et doivent par conséquent être signalées.

L'AMBROISIE à FEUILLES d'ARMOISE

Cette plante est apparue en Alsace au début des années 2000.

Elle est déjà bien implantée dans d'autres régions de France, notamment en région Rhône-Alpes où elle pose de nombreux problèmes d'allergies sous forme diverses : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire ou exéma mais aussi fatigue ou insomnie. Les symptômes apparaissent aux environs de mi-août, période à laquelle la plante libère son pollen.

6 à 12% de la population serait sensible à l'ambroisie.

Reconnaitre la plante

Elle apparaît sous forme de cotylédons entre avril et mai.

Elle pousse généralement sur les terrains vagues, les bords de route, les voies ferrées mais affectionne aussi les cultures de printemps, particulièrement le tournesol, mais aussi le maïs.

Les graines pouvant se retrouver dans les mélanges de graines pour oiseaux, surveillez les abords des mangeoires à oiseaux.

Les inflorescences apparaissent fin juin, juillet. Les fleurs de couleur jaune libèrent leur pollen vers la mi-août jusqu'à septembre.

Les tiges sont généralement poilues, fortement ramifiées, d'une hauteur de 70 cm en moyenne. Les tiges deviennent rougeâtres avec le temps.

Sa hauteur de croissance dépend de la nature du sol et de l'ensoleillement. Elle varie entre 10 et 180cm. La couleur de la face supérieure des feuilles est identique à la couleur de la face inférieure.



Méthode de lutte

Pour une efficacité maximum, la plante doit être arrachée avant la formation des graines.

Les méthodes de lutte sont variées : elles vont du simple arrachage pour quelques pieds à des solutions de broyage, binage, déchaumage ou désherbage en fonction de l'étendue ou de la nature du sol.

Règlementation

Dans le Haut-Rhin, un arrêté préfectoral du 12 octobre 2006 rend obligatoire la destruction de cette plante.

L'ambroisie est l'affaire de tous

En cas de suspicion, merci de contacter les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim à l'adresse mail suivante : walheim@brigade-verte.fr

Pour plus d'informations :

Brigade Verte (7j/7)

www.brigade-verte.fr (nouveau site)

03.89.74.84.04

Mangez local et de saison, devenez consom'acteurs !



> Pourquoi ?

Consommer des produits ultra-frais, locaux et de saison
Soutenir directement l'activité des paysans et artisans locaux
Sauvegarder la biodiversité agricole et la spécificité des terroirs
Encourager une économie locale et créer des emplois
Réduire notre impact environnemental (moins d'emballages, de transports, etc.)
Privilégier une alimentation diversifiée et de qualité
Partager des moments conviviaux

> Comment ?

Rejoignez les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) !
A Heimsbrunn, ce sont plusieurs dizaines de familles qui soutiennent 8 producteurs et 2 artisans locaux.
Les AMAP proposent une grande gamme de produits sains, locaux et de saison sous forme d'abonnement solidaire.

> Quelles AMAP peut-on trouver à Heimsbrunn ?

AMAP	Produits	Fréquence de distribution	Prix	Bio
AMAP Cœur du Sundgau	Légumes	Hebdomadaire	Grand panier : 18 € Petit panier : 10.50 €	
Pom d'Api Pom d'Amap	Fruits	Quinzaine (semaines impaires)	Grand panier : 560 €/an Petit panier : 300 €/an	
AMAP Le CabriOlaït	Produits laitiers de chèvre	Hebdomadaire	Petit panier : 195 €/an Grand panier : 292.50 €/an	
AMAP Ferme des Dahlias	Produits laitiers de vache	Hebdomadaire	Contrats à points 1 point = 1.05 €	
AMAP Ferme de la Rose Blanche	Poulet	Mensuelle	17 €	
AMAP Charolais	Viande de bœuf	1, 2, 3 ou 4 distributions / an au choix	130 € les 10 kilos	
	Viande de veau	1 ou 2 distributions / an au choix	95 € les 5 kilos	
AMAP Ferme Hell	Viande de porc et charcuterie	Mensuelle	Panier viande : 37 € Panier charcuterie : 30 € Panier mixte : 35 €	
	Œufs	Quinzaine	3.20 € la douzaine	
AMAP Douceurs sauvages	Pâtes fraîches à base de plantes sauvages	Hebdomadaire	Grand panier : 6.75 € Petit panier : 4.05 €	
AMAP Pain Cézamie	Pain, brioche	Hebdomadaire	De 3.20 € à 5.20 € Miche 3 kg : 13,20 €	
AMAP VINIFERA	Vin d'Alsace	Bisannuelle (avril et décembre)	De 28 € à 130 €	



= Agriculture Biologique



= en cours de conversion



= Agriculture Biodynamique

> Les AMAP, comment ça marche ?

Le consommateur s'engage auprès d'un paysan ou d'un artisan et **paie son abonnement par avance** (généralement l'abonnement dure une saison de production). Il **soutient la trésorerie** du producteur et lui permet de **planifier et quantifier** sa production. Il est néanmoins tout à fait possible d'adhérer à une AMAP en cours de saison !

Un contrat est établi qui définit les types de produits distribués, la périodicité des distributions, la durée de l'abonnement et son coût. Vous devrez souscrire à autant de contrats que d'AMAP auxquelles vous souhaitez vous abonner.

Le producteur distribue **ses produits frais** sur le lieu de distribution choisi. Les abonnés reçoivent leur panier.

Des liens privilégiés se créent et la distribution devient **un moment d'échange convivial** entre producteurs et amapiens.

> Comment s'inscrire ?

Pour définir les modalités de votre adhésion, vous pouvez directement prendre contact avec les producteurs en vous rendant sur le lieu de distribution tous les mardis de 17h45 à 18h45 à la Salle Polyvalente d'Heimsbrunn (37 rue de Hochstatt). Au plaisir de vous rencontrer !

Pour plus d'infos : www.rhenamap.org/
contact@rhenamap.org / 03.89.49.58.57.



Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 15 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans, et vous propose des postes dans plus de 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

N'hésitez pas à nous contacter.



[Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées \(CIRFA\) de MULHOUSE :](#)

1a rue Vauban - 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 60 51 43

Courriel : cirfa-terre-mulhouse.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Horaires d'ouverture MULHOUSE :

- **Le lundi** : de 13h00 à 17h30
- **Du mardi au jeudi** :
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
- **Le vendredi** :
de 9h00 à 12h00 (Rue Vauban)
de 13h30 à 17h00 (à l'Orientoscope de Mulhouse))

La permanence du CIRFA à COLMAR :

Rue des belges - 68000 COLMAR (à côté du 152°RI)

Tél : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture COLMAR :

- **Le mardi au jeudi** :
de 9h00 à 12h00
de 13h00 à 17h30





JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



BIENTÔT
16
ANS !

PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc





JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

MA JDC SUR MOBILE

Une application mobile pour la Journée défense et citoyenneté



Pourquoi ?

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée défense et citoyenneté (JDC), la direction du service national du ministère de la Défense lance une toute nouvelle application pour smartphone.

Cette application mobile permet de faciliter les démarches des jeunes et leur donne des informations utiles relatives à cette journée. Son développement s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique, visant à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

Comment ?

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités. Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- **Retrouver toutes les informations pratiques** sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme...) ;
- **Prendre contact plus facilement** avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...) ;
- **Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Faites-le savoir !

**Communiquez sur cette application dans votre bulletin d'information,
sur vos panneaux d'affichage, site Internet...**

Pour plus d'informations, contactez le centre du service national de Strasbourg

☎ 03 90 23 37 52 - adresse e-mail : csn-strasbourg.bjdc.fct@intradef.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/jdc



www.defense.gouv.fr/jdc





imt
groupe homneo

les clés de votre avenir

Formations en alternance*

du BTS au BAC +5

Nombreux postes à pourvoir

BTS

AG - NRC - MUC
IMMOBILIER

BAC +4

Responsable des
Ressources Humaines

BAC +3

Responsable
Marketing
Opérationnel

BAC +5

Dirigeant
Manager Opérationnel
d'entreprise

* Formation en contrat
de professionnalisation,
toutes les infos et modalités
sont disponibles auprès
du centre de formation

HORS VOEUX APB



[IMT Etupes - 25460]

03 81 90 14 54

[IMT Mulhouse - 68200]

03 68 75 08 40

Toutes les infos sur notre site **imt-formation.fr**